

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/CB  
Objet

Programme d'emprunts  
Globalisés 1986  
Prêt d'acompte sur glo-  
balisation

85.008

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 23

Nombre de présents 28

Nombre de votants 30

Pour : 24  
Ne participent pas  
au vote : 6

X.4

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

26. NOV. 1985

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le Quinze Novembre à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEFRAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - C...  
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - M. GEOFFROY -  
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
POTENNEC - REVOLAI - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
BERNARD par M. BOUTET

Absents : MM. ROUDOT - COUNIL  
EXCUSEE : Mme LAFAYE

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire,

Par lettre en date du 17 Octobre 1985, M. le Délégué  
Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations a fait connaître  
que la C.A.E.C.L. était disposée à consentir à la Commune un prêt  
de 1.320.000 F, au titre d'acompte sur la globalisation 1986.

Ce prêt financerait l'acquisition de l'Ecole Saint Jean  
Baptiste, décidée par le Conseil Municipal dans sa séance du  
4 JUIN 1985.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- DUREE	: 15 ANS
- TAUX	: 11,25 %
- ANNUITE	: 188.106,32 F
- 1ère ECHEANCE	: 25 OCTOBRE 1986.

Les fonds seraient versés courant DECEMBRE 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les crédits inscrits au BUDGET Supplémentaire de l'exercice  
1985, chapitre 909.9, article 2125
- Vu la proposition de M. le Délégué Régional de la Caisse des  
Dépôts et Consignations en date du 17 OCTOBRE 1985
- Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la  
Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales et des  
conditions générales,

DECIDE :

ARTICLE 1er :

Pour financer une partie de son programme d'emprunts globalisés 198 la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales un emprunt de 1.320.000 F. (un million trois cent vingt mille francs), au taux de 11,25 %, dont le remboursement s'effectuera en 15 ANS, à partir du 25 OCTOBRE 1986,

ARTICLE 2:

M. Le Député-Maire ou M. Le Premier-Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,  
Pour extrait conforme,  
Pour le, Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

PROGRAMME D'EMPRUNTS  
GLOBALISES 1986 - Prêt  
d'acompte sur globalisation

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 30

POUR : 24

Ne participent pas  
au vote : 6

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

1. NOV. 1985  
APPLICATION LOI N° 82 213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le Quinze Novembre à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BÉROLLEAU - CANDAU -  
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - M. GEOFFROY -  
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. PAPEAU par M. BÉROLLEAU  
BERNARD par M. BOUTET

Absents : MM. ROUDOT - COUNIL  
EXCUSEE : Mme LAFAYE

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 17 OCTOBRE 1985, M. le Délégué Régional  
de la Caisse des Dépôts et Consignations a fait connaître que la  
CAECL était disposée à consentir à la Commune, un prêt de  
1 320 000 F, au titre d'acompte sur la globalisation 1986.

Ce prêt financerait l'acquisition de l'Ecole St Jean  
Baptiste décidée par le Conseil Municipal dans sa séance du  
4 JUIN 1985.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- durée 15 ans
- taux : 11,25 %
- Annuité : 186 106,32 F
- 1ère échéance : 25 octobre 1986

Les fonds seraient versés courant décembre 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les crédits inscrits au Budget Supplémentaire de l'exercice  
1985 chapitre 900.9 article 2125
- Vu la proposition de M. le Délégué Régional de la Caisse des  
Dépôts et Consignations en date du 17 octobre 1985

.../...

- Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités locales et des conditions générales,

DECIDE :

ARTICLE 1er :

Pour financer une partie de son programme d'emprunts globalisés 1986, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales un emprunt de 1 320 000 F (UN MILLION TROIS CENT VINGT MILLE FRANCS) au taux de 11,25 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 octobre 1986.

ARTICLE 2 :

M. le Député-Maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER

CAECL

Immeuble - CAPITOLE V -  
14, Boulevard Chasselgne  
86025 PORTIERS CEDEX



10 OCT 1985

PORTIERS NORD

56, rue de Lille-75356 PARIS

Références à rappeler :

N° de contrat: 26 017838 01 V

N° d'emprunteur: 017 130 306 X

Date d'établissement: 17/10/85

21 NOV 1985

APPLICATION LOI N° 82219  
du 2-3-1982

ARTICLE 1 - La Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales  
consent

à la VILLE DE ROYAN

un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

MONTANT	DUREE	TAUX INTERET	ECHANCE ANNUELLE	COMMIS. INTERV.
1 320 000 F	15 ANS	11,25%	25/10 A PARTIR DE 1986	NEANT

pour financer:

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE - PRET D'ACOMPTE SUR  
GLOBALISATION 1986 .

ARTICLE 2 - a) Ce prêt est soumis aux conditions du présent feuillet  
ainsi qu'aux articles 1b, 2 à 7, 11a du feuillet EQ.83.01 ci-joint.



56, rue de Lille-75356 PARIS

VILLE DE ROYAN

HOTEL DE VILLE

17200 ROYAN

21. NOV. 1985

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

N° de contrat: 26 017838 01 V

N° d'emprunteur: 017 130 306 X

Date d'établissement: 17/10/85

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

N°	CAP.RESTANT DU	AMORTISSEMENT	INTERETS	ANNUITE
86	1 320 000,00	37 606,32	148 500,00	186 106,32
87	1 282 393,68	41 837,03	144 269,29	186 106,32
88	1 240 556,65	46 543,70	139 562,62	186 106,32
89	1 194 012,95	51 779,86	134 326,46	186 106,32
90	1 142 233,09	57 605,10	128 501,22	186 106,32
91	1 084 627,99	64 085,67	122 020,65	186 106,32
92	1 020 542,32	71 295,31	114 811,01	186 106,32
93	949 247,01	79 316,03	106 790,29	186 106,32
94	869 930,98	88 239,08	97 867,24	186 106,32
95	781 691,90	98 165,98	87 940,34	186 106,32
96	683 525,92	109 209,65	76 896,67	186 106,32
97	574 316,27	121 495,74	64 610,58	186 106,32
98	452 820,53	135 164,01	50 942,31	186 106,32
99	317 656,52	150 369,96	35 736,36	186 106,32
0	167 286,56	167 286,56	18 819,75	186 106,32
		1 320 000,00	1 471 594,90	2 791 594,80

### CARACTERISTIQUES DU PRET

Capital prêté: 1 320 000,00 F

Durée: 15 ans

Taux du prêt: 11,25 %

1ère Date d'échéance: 25/10/86